

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

47.007

Date du contrôle:

14/06/2024

Lieu du contrôle:

Rue Charles Martel 13 1000 Bruxelles Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Michael Di Martino

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-010/5394291

Date d'émission:

16/06/2024 10:46:46

Prochaine visite avant le:

14/06/2025

Donneur d'ordre

Nom

GROUP CONTROL SRL

Adresse

Avenue Minerve 21/58, 1190 Forest, Belgique

Email

finance@groupcontrol.be

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Rue Charles Martel 13 1000 Bruxelles Belgique

Type de locaux

Appartement 2eme étage

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Bleecx

Adresse du propriétaire**Fondations**

avant 81

Mise en oeuvre de l'installation

Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

5199238

Code EAN**Liaison compteur-tableau**

XVB 2X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

40 A 2P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

NOK

Description de l'installation

TB1: 1x différentielle 2p 300mA/40A
1x disjoncteur 2p 32A
TB2: 1x différentielle 2p 30mA/40A
1x disjoncteur 2p 32A
3x disjoncteurs 2p 16A

Nombre de tableaux

2

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

OK

Contrôle de l'état

OK

Matériel fixe

NOK

Protection contre les contacts directs

OK

Protection contre les contacts indirects

OK

Protection contre les surintensités

OK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

35

Isolement ($M\Omega$)

266

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle
 Boulevard Lambert 127
 1030 Bruxelles

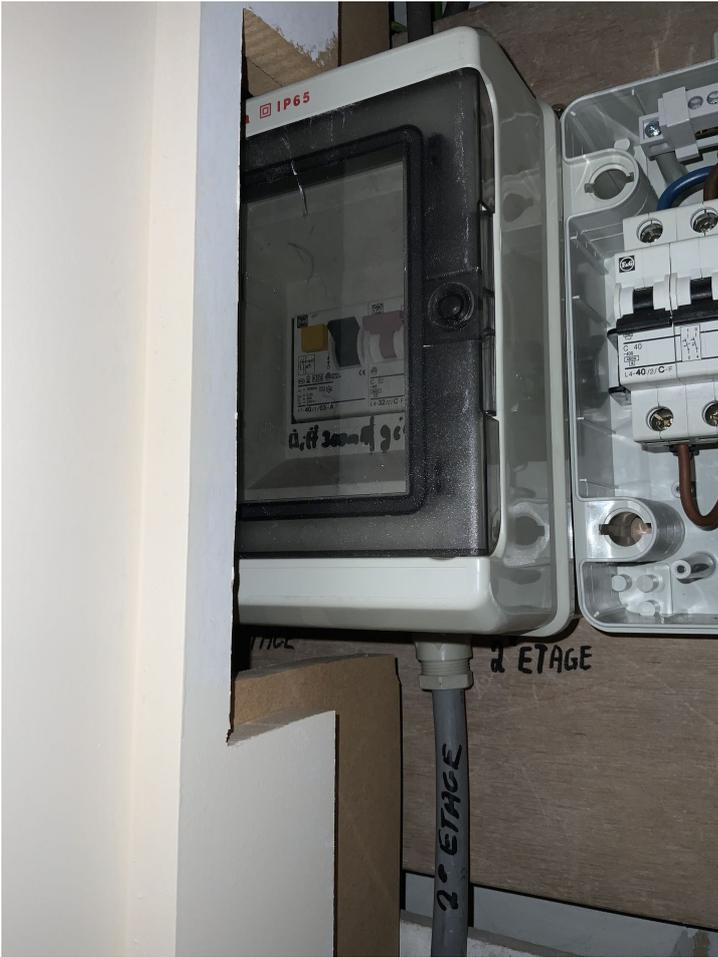


Tableau 1

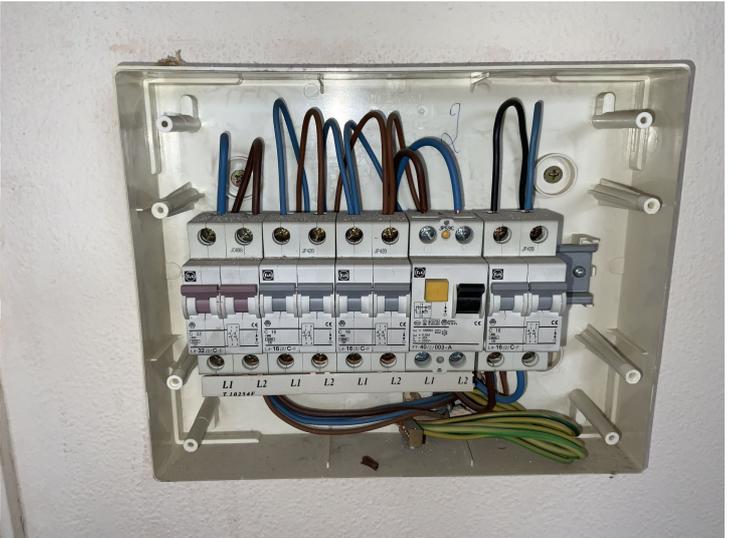


Tableau 2

Liste des infractions

| Libellé | Paragraphe |
|--|--|
| Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions. | L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3. |
| La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms | L1: 4.2.4.3. |
| Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible. | L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5. |
| Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation. | L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2 |
| Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation. | L1: 9.1.2. |
| La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi. | |
| Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau. | |
| L'accessibilité du tableau est à améliorer. | L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1. |
| Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivants: lave-linge / lave-vaisselle / sèche-linge / cuisinière électrique / taque de cuisson électrique/ four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe Phom >= 2600 W. Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs circuits exclusivement dédiés. La section des canalisations électriques est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques | L1: 5.2.1.2. |

Atlas Contrôle

Boulevard Lambermont 127

1030 Bruxelles

| Libellé | Paragraphe |
|---|-----------------------------------|
| Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées. | L1: 5.2.2.; 5.2.9.5. |
| Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer. | |
| Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IP4X (IPXX-D). | L1: 5.1.4.; 4.2.2.3.; 4.2.2.2. |
| Adapter le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé. | L1: 5.1.4.; 7.1.3. |

Liste des remarques

| Libellé | Référence |
|--|-----------|
| Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle. | RDE6 |
| L'unité est meublée au moment du contrôle. | RDE15 |

| Libellé | Photo |
|---------|-------|
|---------|-------|